RÉSEAU DES AIRES PROTÉGÉES D'AFRIQUE CENTRALE

JOURNEES DES AIRES PROTEGEES D'AFRIQUE CENTRALE

LIBREVILLE, 09-10 JUILLET 2013

THEME

LES AIRES MARINES PROTEGEES

ET
LA LUTTE ANTI BRACONNAGE

COMMUNIQUE FINAL

Secrétariat Exécutif

10 juillet 2013

SECRETARIAT EXECUTIF

Central Africa Protected Areas Network | Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale | Red de las Areas Protegidas del Africa Central | Rede das Áreas Protegidas da África Central

BP : 14533 Libreville - Gabon
Tél : (00241) 443322
Mob : (00241) 06116062

E-Mail : rapac@assala.net / secretariat.executif@rapac.org
Site web : http://www.rapac.org

Avec le soutien de l'Union Européenne

La quatrième édition des journées des aires protégées d'Afrique centrale s'est tenue à Libreville, au Gabon, du 09 au 10 juillet 2013.

Les thèmes retenus pour cette quatrième édition étaient : **« La Lutte Anti-Braconnage » et Les aires marines protégées .** L'évènement de cette année a été placé sous le triple patronage de la Commission Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et la Convention d'Abidjan (*Convention pour la coopération en vue de la protection de la gestion et du développement de l'environnement marin et côtier de la côte atlantique de la région de l'Afrique occidentale, centrale et australe*). **Le ministre des eaux et forets de la République Gabonaise, Monsieur Gabriel TCHANGO, a rehaussé de sa présence la cérémonie d'ouverture.**

I - OBJECTIFS DES JOURNEES :

L'objectif des JAP IV 2013 était de célébrer les aires protégées en Afrique Centrale en échangeant sur les expériences et en menant des réflexions sur leurs modes de création et de gestion. Ces échanges portaient cette année sur la problématique de la lutte anti-braconnage (LAB) et la gestion des aires marines protégées (AMP).

Selon les thématiques, les objectifs spécifiques étaient les suivants :

1) Lutte anti-braconnage (LAB), il s'agissait de :

- Faire le point et sensibiliser l'opinion publique sur le métier, les missions et le statut des éco gardes ;
- Échanger sur les expériences de LAB en Afrique Centrale ;
- Proposer des mesures pour l'évolution des missions et statuts des éco gardes ;
- Faire connaitre le PAPELCAF (*Plan d'Action sous régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des Législations nationales sur la Faune Sauvage 2012-2017*)
- Faire connaître les nouvelles orientations de la CEEAC en matière de LAB.

2) Aires marines protégées (AMP), il s'agissait de :

- Échanger sur les expériences de création et de gestion des AMP dans le monde ;
- Faire le point sur la création et la gestion des AMP en Afrique Centrale ;
- Discuter sur les enjeux et défis de la gestion des AMP en Afrique Centrale avec la présentation de l'étude relative aux AMP sur la façade atlantique.

II- RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus des JAP IV en rapport avec les thèmes retenus étaient :

1) Lutte anti-braconnage (LAB), il s'agissait de :

- Sensibiliser les décideurs et l'opinion publique sur le métier, les missions et le statut des éco gardes ;

- Lancer un appel pour l'évolution du métier et du statut des écogardes en Afrique Centrale ;
- Sensibiliser les décideurs et l'opinion public sur le PAPELCAF ;
- Sensibiliser les participants sur les nouvelles orientations de la CEEAC sur la LAB.

2) Aires marines protégées (AMP), il s'agissait de :

- Informer et sensibiliser les décideurs et l'opinion public sur les différentes expériences de création et de gestion des AMP dans le monde et font le point sur la création et la gestion des AMP en Afrique Centrale ;
- proposer des mesures à prendre pour assurer une meilleure représentativité et gestion durable des AMP en Afrique Centrale.

Le public ciblé était constitué des professionnels de l'ensemble des pays de l'Afrique centrale, membres du RAPAC susceptibles d'influencer la création et la gestion durable des zones de conservation de la biodiversité terrestre et marine.

Au cours de ces 2 jours, des présentations ont été données et discutées sur les thèmes organisés en sessions comme ci-après :

Pour le premier jour, consacré à la lutte anti-braconnage :

- Cérémonie d'ouverture
- Session introductive
- Session 1 : Expérience de LAB dans la sous-région
- Session 2 : Les outils de suivi de la LAB et application de la loi
- Session 3 : Les éco gardes et la LAB
- Session 4 : La Gouvernance et la LAB

Pour le second jour, consacré aux aires marines protégées :

- Cérémonie d'ouverture
- Session Introductive
- Session 1: Gestion de la biodiversité marine et côtière, menaces et dispositifs de conservation
- Session 2: Échanges des données, synthèse des connaissances et cartographie
- Session 3: Planification côtière et cohérence entre secteurs dans un espace multi-usage
- Session 4: Visibilité des résultats

III- SYNTHESE DE LA PREMIERE JOURNEE :

La journée a été ouverte par une session introductive qui a rappelé les objectifs des travaux de la journée, présenté le potentiel en Ressources Naturelles de l'Afrique Centrale, sonné le signal d'alerte par la présentation d'un cliché des pressions que subissent les Aires Protégées d'Afrique Centrale. Il a aussi été présenté le diagnostic en matière de braconnage et de Lutte anti-braconnage. Les travaux ont ouvert une fenêtre sur les opportunités en insistant sur le SYLABAC et ses axes stratégiques et sur les avancées dans la mise en œuvre du PAPELCAF au niveau sous-régional. Les discussions autour de cette session introductive ont mis l'accent sur la nécessité d'affiner les approches afin d'affiner la

connaissance des évolutions de la ressource et sur les éléments importants à intégrer dans les stratégies en cours d'élaboration. Le lien entre la pauvreté et le braconnage est également un point sur lequel les participants ont souhaité voir un approfondissement de la réflexion.

La session introductive a rappelé les objectifs des travaux de la journée, présenté le potentiel en Ressources Naturelles de l'Afrique Centrale, sonné le signal d'alerte par la présentation d'un cliché des pressions que subissent les Aires Protégées d'Afrique Centrale. Il a aussi été présenté le diagnostic en matière de braconnage et de Lutte anti-braconnage. Les travaux ont ouvert une fenêtre sur les opportunités en insistant sur le SYLABAC et ses axes stratégiques et sur les avancées dans la mise en œuvre du PAPELCAF au niveau sous-régional. Les discussions autour de cette session introductive ont mis l'accent sur la nécessité d'affiner les approches afin d'affiner la connaissance des évolutions de la ressource et sur les éléments importants à intégrer dans les stratégies en cours d'élaboration. Le lien entre la pauvreté et le braconnage est également un point sur lequel les participants ont souhaité voir un approfondissement de la réflexion.

La première Session consacrée aux expériences de LAB dans la sous-région a permis de revisiter les cas ciblés de pressions dans les Aires Protégées du Gabon, du Cameroun, et dans les paysages transfrontaliers comme TRIDOM, à apprécier les activités menées et les résultats obtenus en terme d'effort de surveillance ou de saisie des braconniers, mais aussi et surtout à lister les difficultés rencontrées et les propositions de solutions. Des discussions qu'il y a eu autour des présentations de cette session, on peut noter que les pressions sont certes inquiétantes dans certains cas, mais qu'en dehors des cas extrêmes comme celui des rhinocéros noirs d'Afrique centrale, il subsiste un espoir mais qu'il faut consolider par des inventaires réels. On a également insisté sur le risque de perte de leadership de l'administration forestière sur les aires protégées au profit des Forces de Maintien de l'ordre, en raison du peu de clarté sur le statut des éco gardes.

La deuxième session, une des plus touchantes, a fait un étalage des problèmes que rencontrent les éco gardes dans l'exercice de leur métier: statut non existant ou peu clair, formation souvent insuffisante, conditions de travail des plus défavorables, revenus dérisoires, risques y compris de perte de vie, etc. Entre autres initiatives à renforcer, il y a des modèles d'encouragement comme le Prix Abraham qui prône une reconnaissance du mérite pour la conservation de la nature en RDC par un prix annuellement attribué.

La session suivante sur la gouvernance a fait un gros plan sur les différentes formes d'implication des communautés riveraines aux zones de conservation pour conclure sur les questions de gouvernance. Un film rapportant des situations réelles de terrain a été projeté. Il a été suivi de la présentation de la mise en œuvre de la Convention de Lusaka et la LAB.

Les présentations et les discussions ont contribué à faire le point des préoccupations récurrentes qui accompagnent les activités de Lutte contre le braconnage. Mieux, elles ont aussi contribué à la sensibilisation de certaines opinions sur le métier, le statut et les conditions de travail des éco gardes. Il est ressorti que les missions des éco gardes sont complexifiées par les évolutions récentes pas toujours favorables du braconnage, sans pour autant que le statut des éco gardes ne se trouve amélioré.

IV- SYNTHESE DE LA DEUXIEME JOURNEE :

L'ouverture de la journée a été ponctuée par 2 discours (ANPN et Secrétariat de la Convention d'Abidjan). On a retenu le retard de l'Afrique Centrale en matière de conservation des écosystèmes marins et côtiers avec un faible nombre d'AMP déclarées ou protégées.

La session introductive a été axée sur la présentation de la démarche du Gabon pour la conservation marine. Elle a pris appui sur trois présentations : l'une sur les aspects politiques de la conservation marine, l'autre sur le Parc National de Mayumba et enfin une expérience qui se poursuit sur la création des parcs marins du Gabon, avec un fort soutien du Président de la République qui s'est prononcé pour le classement de 20% de la zone économique exclusive en parcs nationaux.

Cette journée consacrée au Aires Marines Protégées, a favorisé des présentations et des échanges sur des thèmes d'actualité mais qui ne sont pas encore bien développés, bien que présentant de nombreuses opportunités en terme d'intégration des questions de conservation avec les questions économiques ou même de sécurité. Les thèmes abordés ont touché aux aspects politiques et stratégiques, aux aspects techniques avec un accent sur la cartographie de ressources assortie des pistes stratégiques. Un point important a été fait sur le prochain Congrès international sur les AMP-IMPAC3 qui aura lieu à Marseille.

V- RECOMMANDATIONS :

Les participants ont fait le constat d'un certain nombre de carences et proposent les recommandations suivantes, sur l'ensemble des deux thématiques :

- Adopter des mesures particulières pour sécuriser et améliorer les rémunérations et les conditions de travail des agents de la conservation en général, et des écogardes en particulier ;
- Organiser périodiquement des cérémonies de remise de distinctions honorifiques au profit des agents de la conservation en général et des écogardes en particulier, en reconnaissance de leur dévouement au niveau national et sous régional, à l'instar des Prix Abraham. Ces cérémonies peuvent être organisées à l'occasion des JAP.
- Former et sensibiliser les administrations judiciaires sur les questions d'application de la loi sur la faune sauvage
- Renforcer des actions de gestion concertée des ressources dans les zones transfrontalières
- Intégrer la question de la criminalité faunique sur l'agenda de la sécurité et stabilité sous régionale

- Suivre et améliorer régulièrement la performance des agents avec comme indicateur de base le nombre d'arrestations et de poursuites juridiques contre les grands trafiquants

- Mettre en place des moyens de dissuasion (poursuites, condamnations, sanctions, et application effectives des sanctions)

- le RAPAC/ECOFAC V, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, UICN/MACO et les partenaires concernés, doivent examiner la possibilité de développer des programmes de formation des techniciens et cadres supérieurs en matière de gestion des écosystèmes côtiers et marins, impliquant, notamment l'Institut Supérieur des Ressources Halieutiques de YABASSI, l'Ecole de Faune de Garoua, l'ENEF et l'ERAIFT et l'Institut Supérieur du Sahel de MAROUA ».

- Encourager les Etats à créer des aires marines protégées

- Mettre en place des systèmes de gestion concertée des données sur les aires marines protégées, afin de prévenir et de mieux lutter contre la piraterie sur les ressources halieutiques.

Fait à Libreville, le 10 juillet 2013

Les participants